



FONCTIONS PUBLIQUES CFE – CGC

15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS

☎ 01.44.70.65.90 e-mail : ufcfp.cgc@wanadoo.fr

<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org>

Paris, le 11 juin 2014

Déclaration liminaire CFE-CGC réunion Ministre le 11 juin 2014

Abaissement du taux de cotisations retraite des fonctionnaires

Lue par Serge HERARD président (seul l'énoncé fait foi)

Cette réunion était présidée par la Ministre Marylise LEBRANCHU et Marie-Anne LEVEQUE directrice (DGAFP). Les Fonctions Publiques CFE CGC étaient représentées par son président, Serge HERARD, Catherine GILLES et Nathalie MAKARSKI membres du bureau fédéral.

Madame la Ministre,

Lors de la réunion du 28 mai, vous nous avez présenté une mesure que vous avez appelée sociale pour augmenter le pouvoir d'achat de 2,2 millions de fonctionnaires pouvant aller jusqu'à 556 €.

Nous avons maintenant pris connaissance de certains détails techniques de ce projet et **nous ne pouvons pas cacher notre déception** au moins sur six points :

- D'abord cette réforme est une entorse au principe d'universalité des cotisations. Le même taux pour tous est un principe pour lequel nous ne souhaitons pas revenir. Faire le contraire, c'est ouvrir une boîte de Pandore sur les retraites.
- Ensuite, ce projet aura pour effet de baisser les contributions aux régimes de retraite qui n'ont pas besoin de cela. Nous osons espérer que la diminution

des ressources ne va pas entraîner une étude sur notre système de solidarité inter-génération basé sur la répartition.

- D'autre part, cette mesure va encore aggraver d'une manière insidieuse l'écrasement des grilles indiciaires retirant encore un peu plus la récompense attendue et méritée aux parcours professionnels des fonctionnaires. Au niveau de la CFE-CGC, nous sommes choqués d'apprendre qu'une mesure concernant le SMIC touche 70% des catégories B et 20 % des catégories A. Cela prouve qu'il existe réellement un problème plus important dans les fonctions publiques.

- Ce dispositif sera également illisible pour les agents concernés et contraire à toute idée de simplification indispensable et attendue dans la rémunération des fonctionnaires.

- Ce genre de mesure ne créera aucun dynamisme économique contrairement à une hausse explicite et claire des salaires qui a toujours un effet vertueux sur la consommation.

- Enfin, et c'est le plus grave, nous dénonçons la malhonnêteté dans l'annonce des chiffres. En effet, ceux-ci sont annualisés en tenant compte des leviers favorables, comme les 5 points d'indice de la revalorisation de la catégorie C, et en omettant les facteurs défavorables comme l'augmentation annuelle du taux de cotisation retraite.
 - o En refaisant les calculs, et en tenant compte uniquement des taux de cotisation retraite des fonctionnaires, les infirmières, les professeurs des écoles, les attachés d'administration gagneront en moyenne environ 8 € par mois. Ce même chiffre ne sera que doublé pour les adjoints administratifs.

Vous l'avez compris Madame la Ministre, les Fonctions Publiques CFE-CGC, qui sont respectueuses des valeurs et très sensibles à la justice sociale, ne peuvent pas être d'accord avec cette mesure.

Nous demandons donc dans les plus brefs délais, l'ouverture de réelles négociations pour la véritable prise en compte de la conservation, puis du rattrapage du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires.

Je vous remercie de votre attention.